

## Assemblée du 7 février 2011 (16)

Assemblée des membres du conseil de la municipalité de Sainte Monique de Honfleur tenue en la salle de l'hôtel de ville, lundi le 7 février 2011 à 19 heures 30.

### Présences

A cette assemblée sont présents les membres du conseil municipal, à savoir Mesdames Nancy Brisson et Huguette Savard ainsi que Messieurs Pascal Gauthier, Francis Tremblay et Mario Desbiens, faisant tous partie du conseil et formant quorum sous la présidence de M. Georges Bouchard, maire.

Absence : M. Gilles Cayouette, conseiller.

### Résolution #1    Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Mario Desbiens, appuyé par M. Pascal Gauthier et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de la présente assemblée tel que lu et modifié et de garder l'item varia ouvert. L'ordre du jour se détaille comme suit :

01. Prière d'ouverture
02. Lecture et adoption de l'ordre du jour
03. Adoption du procès-verbal du 10 janvier 2011
04. Règlement 306-11 (modification au zonage zone 36C)
  - consultation publique sur le projet de règlement 306-11
  - adoption du règlement 306-11 dans sa version finale
05. Correspondance
06. Acceptation des comptes
07. Adoption du règlement 307-11 (règlement sur les branchements à l'égout)
08. Adoption du règlement 308-11 (mesures d'économie d'eau potable)
09. Nomination Mme Édith Côté sur le conseil d'administration de l'OMH
10. Évolution des dossiers et projets en cours
  - a) Orignaux route 169 (rencontre et rapport du 13 janvier avec le MTQ)
  - b) Travaux Préco Sud
  - c) Site web municipal
11. Rapport des comités et représentations
  - a) Travaux publics
  - b) Service incendie
    - remise de diplômes de formation à 4 pompiers de Ste Monique
    - avis de motion, règlement sécurité incendie
  - c) Urbanisme
    - dossier SARP
    - autorisation de bi familial, chemin des Patriotes (André Guay)
    - projet de villégiature M. Serge Lindsay
    - dossier Jocelyn Lindsay
  - d) Loisirs
  - e) MRC
  - f) Autres comités (RISN, Comité de Bienvenue)
12. Mentions à l'item varia
  - a) Lettre d'entente sécurité civile Auberge du Bon Temps
  - b) Colporteurs
  - c) Récupération de piles
  - d) Maire suppléant à la MRC
13. Période de questions
14. Levée de l'assemblée

## **Résolution # 2      Adoption du procès-verbal du 10 janvier 2011**

Il est proposé par Mme Huguette Savard, appuyé par M. Francis Tremblay et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de l'assemblée du 10 janvier 2011 tel qu'il a été rédigé. Il est également résolu à l'unanimité d'en exempter la lecture à cette assemblée.

## **RÈGLEMENT 306-11 (MODIFICATION AU ZONAGE, ZONE 36 C)**

Tel que le prévoit la procédure légale concernant une demande de modification au zonage relatif à la zone 36 C, le conseil municipal a suivi la procédure afin de donner suite à cette demande, faite à l'origine par le propriétaire et dont l'immeuble est situé dans la zone prescrite. A cet effet, un avis de motion ainsi que le premier projet de règlement ont été adoptés. Ledit projet a fait l'objet d'une publication dans l'édition du journal le Lac St Jean le 19 janvier dernier mentionnant que le règlement 306-11 pouvait faire l'objet d'une procédure référendaire. Il a été également mentionné dans l'avis concerné qu'une assemblée de consultation publique aurait lieu le 7 février 2011 à 19h30, ce qui permettrait aux citoyens concernés par ce projet de faire part de leur avis dont la possibilité que ce projet de règlement fasse l'objet d'une modification ou même de s'y opposer. Le règlement proposé contient les mêmes dispositions que le projet qui a été publié. Suite aux informations qui ont été fournies lors de la présentation du projet de règlement au cours de cette assemblée, aucune opposition n'a été exprimée soit verbalement ou par écrit. Celui-ci n'a fait l'objet d'aucune demande de modification. Le règlement est alors réputé être approuvé. Outre la résolution qui est adoptée ci-après, ledit règlement fera l'objet d'une demande d'approbation à la MRC via l'émission ultérieure d'un certificat de conformité.

## **Résolution # 3      Règlement 306-11 (modification zonage zone 36C)**

Il est proposé par M. Francis Tremblay, appuyé par Mme Huguette Savard et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'adopter le règlement 306-11 ayant pour objet d'apporter une modification au zonage de la zone 36C permettant les usages d'hébergement et de restauration.

## **CORRESPONDANCE**

- 1. Fabrique de Ste Monique.** Demande de commandite pour la tenue de la "Journée de la Fabrique" qui se tiendra le 13 mars prochain.
- 2. Fabrique St Cœur de Marie.** Demande de commandite annuelle (80 \$) pour la publication du bulletin paroissial.
- 3. MRC de Lac St Jean Est.** Modification du schéma d'aménagement révisé, règlement 172-2009 ayant pour objet de modifier les limites du périmètre urbain de la municipalité de Saint-Bruno.
- 4. Ministère des Transports du Québec.** Rapport de la rencontre tenue à Alma le 13 janvier dernier sur la présence d'orignaux sur la route 169 entre St Henri de Taillon et Sainte Monique.
- 5. Commission scolaire du Lac St Jean.** Plan de répartition et de destination des immeubles 2011-2014 (consultation). Par rapport au plan prévu de 2010-2013, aucun changement n'a été apporté, à l'exception d'ajustements sur des aspects accessoires. (Copie du rapport remis aux membres du conseil municipal).
- 6. Ministère des Transports du Québec.** Rapport d'inspection du pont du Rang 6 Est (03722) Rivière Noire, inspecté le 5 décembre 2008. Le rapport mentionne à la section travaux à réaliser : "aucune activité trouvée".

**Résolution # 4      Commandite de 200 \$ à la Fabrique de Ste Monique**

Il est proposé par M. Francis Tremblay, appuyé par Mme Huguette Savard et résolu à l'unanimité des membres du conseil de verser une commandite de 200 \$ à la Fabrique de Sainte Monique à titre d'appui à la "Journée de la Fabrique" au cours de laquelle elle tiendra son encan annuel en vue d'amasser des fonds pour ses opérations.

**Résolution # 5      Commandite de 80 \$ à la Fabrique de St Cœur de Marie**

Il est proposé par Mme Nancy Brisson, appuyé par M. Mario Desbiens et résolu à l'unanimité de verser une commandite de 80 \$ à la Fabrique de St Cœur de Marie à titre de contribution pour la publication du feuillet paroissial distribué chaque semaine à Sainte Monique.

**Résolution # 6      Acceptation des comptes**

Il est proposé par Mme Huguette Savard, appuyé par Mme Nancy Brisson et résolu à l'unanimité d'accepter la liste des déboursés du mois de janvier 2011 de la municipalité, ladite liste étant ainsi détaillée...

Chèque	Destinataire et raison de paiement	Montant
2965	Bell (téléphone)	107.25
2967	Postes Canada (médiapostes)	87.84
2970	Postes Canada (timbres)	205.64
2972	Hydro Québec (immeubles, pompes)	1 873.03
2973	Épicerie D. J. Tremblay (soirée municipale)	311.
2974	Denis Claveau (soirée municipale)	400.00
2975	Line Morel (ménage)	75.00
2978	ADMQ (formation)	262.03
2979	Alain Gauthier (émission des permis)	470.13
2980	Agricom (création site web 1/2)	3 173.39
2981	Banquets Chez Ludo (soirée municipale)	982.26
2982	Bell Mobilité (cellulaires)	177.53
2983	Bell (téléphone, fax)	525.76
2984	BGM Informatique (toner imprimante)	125.31
2985	Réseau Biblio SLSJ (cotisation 2011)	3 602.31
2986	Biolab (analyse de l'eau)	163.29
2987	BNCU (essence)	253.53
2988	Publications CCH (mise à jour lois 2011)	406.35
2989	Chem Action (aqueduc)	210.76
2990	CMP Mayer (bunker)	1 884.32
2991	CTA (tapis guichet automatique)	52.40
2992	Distribution Chlore Saguenay (chlore)	458.66
2993	Extincteurs SLSJ (entretien extincteurs)	297.30
2994	Groupe Formation (soirée municipale)	227.84
2995	GC Distributions Sanitaires (produits d'entretien)	43.36
2996	Génivar (Préco Sud 2010)	55 819.53
2997	Georges Bouchard (déplacement, représentation)	301.00
2998	Ghislain Gilbert (remboursement inscription)	108.00
2999	Horizon Mobile (maintenance radios pompiers)	1 971.92
3000	Hydro Québec (lumières de rues)	1 715.76
3001	Hydro Québec (pose lumières de rues)	164.05
3002	Inter Projet (Préco sud, nord)	166 500.04
3003	Inspec-Sol (Préco Nord)	19 198.68
3004	Jean Claude Duchesne (déplacements)	180.00

3005	Journal Lac St Jean (avis règlement 306-11)	166.91
3006	Lachance P. Autos (immeubles)	581.28
3007	Messagerie DMG (transport marchandises)	10.25
3008	Mégaburo (fournitures de bureau)	2 638.92
3009	MRC Lac St Jean Est (vidanges, quotes-parts 2011)	31 309.61
3010	Produits BCM Ltée (Préco Sud 2010)	147.92
3011	Postes Canada (médiapostes)	96.15
3012	Solutions P.G. (matériel comptes de taxes 2011)	358.58
3013	Relais Pointe Taillon (essence)	257.00
3014	Rodrigue Girard (Préco Sud 2010)	2 000.00
3015	Location Sag Lac (bureau Précó Sud 2010)	693.73
3016	Société d'Histoire LSJ (SARP 2010)	540.00
3017	Terrassement Belleau (voirie, sablage)	5 139.03
3018	Thibault & Associés (fournitures incendie)	470.35
3019	Ultramar (huile à chauffage)	1 085.41
3020	Vitro Plus (démarreur camion)	244.94
3021	Ville d'Alma (cour municipale 2011)	854.44
3022	Visa (représentation)	<u>15.00</u>

**308 945.28**

**Note.** Voici le détail des factures assumées dans le cadre des travaux de remplacement de conduites et d'aqueduc (travaux Précó Nord et Sud) inscrites aux comptes de la présente assemblée qui ne sont pas considérées comme des dépenses courantes mais plutôt affectées à des travaux via un règlement d'emprunt approuvé à cet effet.

	<u>Préco Sud 2010</u>		<u>Préco Nord 2010</u>
Génivar	55 819.53 \$	Inter Projet	117 040.90 \$
Inter Projet	49 459.14	Inspecc Sol	<u>19 198.58</u>
Produits BCM	147.92	<b>Total</b>	<b>136 239.58 \$</b>
Rodrigue Girard	2 000.00		
Location Sag Lac	<u>693.73</u>		
<b>Total</b>	<b>108 120.32 \$</b>		

#### **Certificat de disponibilité de crédits**

Je, soussigné, certifie par le présentes qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour la liste des comptes qui fait partie intégrante du procès-verbal de cette assemblée.

---

Jean Claude Duchesne, dg sec trésorier

#### **REJET DANS L'EGOUT MUNICIPAL**

Suite à des travaux estimés à 4 565 865 \$ dans le cadre du projet de travaux d'amélioration de l'alimentation et du réseau de distribution de l'eau potable de Sainte Monique, une subvention de 3 188 470 \$ a été confirmée le 9 octobre 2008. Suite à la réalisation de ces travaux et du protocole signé entre le ministère des Affaires Municipales, il était prévu que la municipalité adopte deux règlements soit l'un ayant pour objet d'imposer des restrictions en matière de rejet dans le réseau

d'égout et l'autre règlement ayant pour objet d'adopter des mesures d'économie d'eau potable. Les deux résolutions suivantes confirment la volonté du conseil municipal de respecter cet engagement.

**Résolution # 7**            **Règlement 307-11 (rejet dans le réseau d'égout)**

Il est proposé par M. Mario Desbiens, appuyé par M. Pascal Gauthier et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'adopter le règlement 307-11 ayant pour objet d'imposer des restrictions relatives aux matières ou rejets qui sont ou seraient effectués dans le réseau d'égout municipal.

**Résolution # 8**            **Règlement 308-11, mesures d'économie de l'eau potable**

Il est proposé par M. Francis Tremblay, appuyé par Mme Huguette Savard et résolu à l'unanimité des membres du conseil et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement 308-11 ayant pour objet d'imposer des mesures d'économie de l'eau potable ainsi que diverses obligations en vue de protéger l'intégrité du réseau d'aqueduc municipal.

**Résolution # 9**            **Nomination de Mme Édith Côté sur le ca de l'OMH**

Il est proposé par M. Mario Desbiens, appuyé par M. Francis Tremblay et résolu à l'unanimité des membres du conseil de nommer Mme Édith Côté comme représentante de la municipalité au conseil d'administration de l'OMH en remplacement de Mme Cécile Bibeau.

**DOSSIERS ET PROJETS EN COURS**

**A) Présence d'orignaux sur la route 169.** Une rencontre a eu lieu avec les représentants du Ministère des Transports du Québec en vue de trouver une ou des solutions significatives permettant d'atténuer le danger relié à la présence des orignaux sur la route 169, principalement dans deux segments. L'un se situe entre le garage Rosaire Côté et le virage éclairé sur la route 169 (entrée sud de Ste Monique) et l'autre, un segment droit d'environ ½ kilomètre dans le secteur de la carrière de pierre de Saint Henri de Taillon. Plusieurs accidents ont été rapportés, et bon nombre ont été évités de justesse, le tout sans compter le nombre de fois qu'on a vu ou même frappé des orignaux sans que le fait ait été rapporté. A ce chapitre, les données statistiques obtenues par le MTQ étaient très fragmentaires et ne reflétaient pas la réalité ni l'ampleur du danger auquel sont exposés les usagers de la route. Les représentants du ministère ont exprimé leur volonté de formuler une réponse officielle d'ici un mois. En considérant que l'entrevue a été tenue au bureau de la MRC le 13 janvier dernier, il reste encore une semaine aux autorités du ministère pour faire connaître leur point de vue. Le rapport de la rencontre qui a été transmis aux municipalités ne correspondait pas à tout ce qui a pu être dit.

**B) Travaux Préco Sud.** La municipalité a effectué l'automne dernier des travaux en régie afin de remplacer une partie des conduites d'aqueduc et d'égout sur les rues Simard, Pie XII et de la Fabrique. Cette procédure (en régie) a été nécessaire suite à l'annonce tardive des subventions supplémentaires et du délai imparti pour réaliser les travaux qui à l'époque devaient être terminés le 31 décembre 2010 alors que l'hiver oblige l'arrêt des travaux bien avant cette date. Suite à la prolongation accordée aux municipalités par le gouvernement fédéral, les travaux reprendront au printemps en s'assurant que les procédures adéquates seront suivies pour qu'ils soient achevés selon les meilleurs intérêts de la municipalité et selon les règles applicables aux travaux publics.

**C) Site web municipal.** Les démarches sont en cours en vue de rendre le site internet municipal opérationnel. La firme qui a été déléguée pour effectuer ce travail n'avait plus les disponibilités en termes de personnel pour pourvoir le terminer avant la fin de l'année.

## **RAPPORT DES COMITÉS**

### **TRAVAUX PUBLICS**

**Mauvais goût de l'eau.** Un problème a pu être constaté concernant l'eau du réseau d'aqueduc municipal alors que celle-ci présentait un mauvais goût apparenté à la présence d'iode dans l'eau. Le phénomène s'est graduellement résorbé sauf qu'il se représente de façon intermittente. Considérant que les travaux en vue d'améliorer la qualité de l'eau potable et sa distribution ont coûté très cher, il y a lieu de faire tout ce qu'il faut pour trouver l'origine de ce problème et le solutionner. A cet effet, le conseil a reçu une offre de service d'une firme de consultant (Aqua Ter Eau) afin de procéder aux analyses et de faire rapport recommandant la ou les solutions qui devront être appliquées pour corriger la situation. En conséquence, le conseil vote la résolution suivante concernant l'attribution de ce mandat...

### **Résolution # 10**      **Mandat à la firme Aqua Ter Eau, analyse de l'eau**

Il est proposé par Mme Nancy Brisson, appuyé par M. Francis Tremblay et résolu à l'unanimité d'autoriser la firme Aqua Ter Eau en vue de procéder aux travaux d'analyse de l'eau potable afin de solutionner un problème intermittent de mauvais goût de l'eau du réseau d'aqueduc et que le consultant puisse faire la ou les recommandations appropriées afin de solutionner ce problème.

### **SERVICE INCENDIE**

Vendredi le 4 février dernier, il y avait remise des diplômes aux pompiers des Régies Sud et Nord ainsi que ceux de Ville d'Alma à l'Hôtel Universel d'Alma. Dans cette foulée, 4 pompiers de Sainte Monique ont reçu des diplômes pour avoir complété diverses formations. Monsieur Carl Brisson a obtenu un diplôme pour avoir complété la formation d'officier non urbain et matières dangereuses. Messieurs Dave Larouche, Stéphane Gaudreault et Philippe Duchesne ont complété la formation pompier 1 et manipulation de matières dangereuses et ont reçu un diplôme pour ces accomplissements. M. Steeve Tremblay qui n'a pu se présenter a également reçu un diplôme d'officier non urbain. M. Mario Desbiens vote une motion de félicitations à l'égard des pompiers de Ste Monique qui ont obtenu ces distinctions.

En termes d'effectifs, il manque actuellement 6 pompiers pour combler le nombre requis de la caserne 36 (Ste Monique) et récemment, 4 nouveaux citoyens ont remis au chef de la caserne leur CV en vue de faire partie des pompiers. L'effet d'entraînement causé par la venue de jeunes pompiers contribue à dynamiser le service qui sera, on le souhaite, de plus en plus considéré au niveau de la communauté.

### **Avis de motion**      **Règlement sur la sécurité Incendie (RIISN)**

M. Francis Tremblay, conseiller, donne un avis de motion que lors d'une subséquente assemblée, il y aura la présentation d'un règlement portant sur la sécurité incendie et dont le projet a été déposé aux municipalités participantes de la Régie Intermunicipale d'Incendie du Secteur Nord.

## URBANISME

**Dossier SARP.** Une nouvelle demande a été adressée à l'inspecteur municipal concernant un projet de rénovation domiciliaire. A cet effet le conseil municipal donne son approbation via la résolution suivante.

### **Résolution # 11**      **Approbation d'un projet au SARP**

Il est proposé par Mme Nancy Brisson, appuyé par M. Francis Tremblay et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'autoriser l'inspecteur municipal en vue d'approuver une demande d'intervention du Service d'Aide à la Rénovation Patrimoniale (SARP) concernant un projet de rénovation domiciliaire à Sainte Monique.

**Projet de résidence deux logements, chemin des Patriotes.** Une demande a été adressée à l'inspecteur municipal en vue de permettre à un propriétaire (M. André Guay) de transformer sa résidence unifamiliale en résidence à deux logements dans le secteur du chemin des Patriotes, soit de modifier le sous-sol pour en faire un logement. Le conseil municipal demandera au futur comité consultatif d'urbanisme d'étudier la demande et de faire les recommandations appropriées dont possiblement la modification concernant cette zone de villégiature qui est sous le couvert d'un PIIA (plan d'implantation et d'intégration architectural).

**Projet de villégiature Serge Lindsay.** Le conseil municipal a reçu le dépôt d'un plan de développement de villégiature de M. Serge Lindsay qui est propriétaire d'un lot en bordure de la rivière Péribonka. Tel que déposé, le projet ne tient pas compte du fait que l'accès à la rue est à la fin du lot plutôt qu'au début. Tel que le plan est configuré, l'embouchure de la rue se trouve à la fin du lot, obligeant celui qui l'entretiendra à entretenir 260 mètres de plus. La rue n'a qu'un seul accès ou issue. Comme il est habituellement demandé à la municipalité de prendre en charge l'entretien des rues lorsque les promoteurs vendent des emplacements, le plan actuel soulèvera tôt ou tard un problème qu'il sera nécessaire de corriger. Il serait idéal de le faire maintenant. La municipalité souhaite que le plan soit modifié pour tenir compte de cette contrainte dont elle pourrait hériter plus tard. Le développement prévu compte 16 emplacements et la municipalité l'appuiera en tenant compte de la correction à apporter.

**Dossier Jocelyn Lindsay.** Une entente a été signée avec ce propriétaire. Selon ce que l'inspecteur a pu constater, un patio a été enlevé. Il reste peut-être d'autres éléments qui devront être enlevés mais suite à une visite des lieux, le couvert de neige ne permettait pas de pouvoir confirmer si tout avait été fait selon ce qui a été convenu. Ce dossier sera revu et fera l'objet d'un suivi au printemps.

**Comité consultatif d'urbanisme.** La municipalité fera appel par avis public en vue de reformer le comité consultatif d'urbanisme. Il y aura lieu d'informer adéquatement les personnes intéressées concernant les charges afférentes aux membres de ce comité qui fait les recommandations au conseil municipal en ce qui concerne les dossiers relatifs à l'urbanisme.

## LOISIRS

La Commission n'a pas tenu de réunion récemment. Parmi les prochaines activités associées aux loisirs, il y aura un tournoi de hockey putch les 18, 19 et 20 février prochains. Le Festival de la Lotte se tiendra les 24, 25 et 26 février. Le Carnaval de l'Age d'Or se tiendra du 10 au 13 février; les activités du cercle de l'Age d'Or sont publiées dans le calendrier de l'organisme qui a été distribué récemment et qui semble être apprécié par la population.

## MRC DE LAC ST JEAN EST

Les membres du conseil de la MRC faisaient leur retour en janvier et ont repris les dossiers qui n'avaient pas été réglés en décembre dernier. Il n'y a donc pas de nouveaux projets qui pourraient faire l'objet de mention à cette assemblée.

## R.I.S.N.

La Régie Intermunicipale du Secteur Nord a finalisé l'entente relative à la valorisation du gaz méthane que produit le site d'enfouissement de l'Ascension qui sera récupéré pour l'exploitation d'un nouveau séchoir à l'usine d'Arbec. Compte tenu qu'il restera un surplus de volume de gaz non exploité, la Régie est en processus de demander l'adoption d'une loi privée par l'Assemblée Nationale lui permettant de vendre les surplus de gaz à des fins de développement du secteur Nord. Ce projet de loi devrait être adopté au printemps et il a fait l'objet d'une recommandation du ministère des Affaires Municipales qui ne pouvait autoriser la Régie à faire des opérations commerciales en vertu de sa charte actuelle. Le projet de valorisation des gaz du site d'enfouissement permettra de consolider les emplois d'Arbec et permettre des investissements qui seront de nature à favoriser le maintien de l'entreprise et sa rentabilité en obtenant de l'énergie à faible coût.

## COMITÉ DE BIENVENUE

Le comité de bienvenue tiendra une soirée en avril afin de souligner l'avènement des nouveaux nés qui ont vu le jour en 2009 et 2010. Les invitations figuraient déjà dans le calendrier de l'Age d'Or qui vient d'être distribué.

## MENTIONS A L'ITEM VARIA

- **Lettre d'entente sécurité civile Auberge du Bon Temps.** La municipalité émettra une lettre d'entente de services à l'Auberge du Bon Temps dans l'éventualité où il serait nécessaire d'avoir recours en cas de mesures d'urgence.

- **Colporteurs.** Une pratique se répand de plus en plus dans les municipalités concernant le fait que des "colporteurs" se présentent dans les résidences sous des faux appareils. Au lieu de faire de la sollicitation de porte à porte, ils rejoignent par téléphone les citoyens et sollicitent une entrevue. Sur acceptation des citoyens, ils peuvent ainsi escamoter le règlement sur le colportage puisqu'ils ont été invités à se présenter dans les foyers. Récemment, le chef pompier (Marcel Fortin) a dû intervenir afin de faire annuler un contrat d'installation d'un système de protection incendie (1,800 \$) vendu sous pression à des personnes âgées. Il y a lieu d'être alerte envers ce genre de personnes qui ne tiennent pas compte de la vulnérabilité de la clientèle pour leur refiler une facture disproportionnée ou d'exploiter les gens.

- **Récupération de piles.** La récupération de piles peut être une source de revenus pour les élèves de l'école Bon Pasteur. Il y aurait lieu de pouvoir encourager cette pratique en mettant à la disposition de la population une boîte à l'hôtel de ville pour la récupération et qu'en temps opportun, celle-ci puisse être vidangée.

- **Maire suppléant à la MRC.** En l'absence de M. Georges Bouchard maire, il est nécessaire de déléguer un représentant autorisé qui officiera à titre de remplaçant aux séances de la MRC. A cet effet, la résolution suivante confirme cette volonté du conseil...

## Résolution # 12

## Suppléance du maire aux séances de la MRC

Il est proposé par M. Pascal Gauthier, appuyé par Mme Huguette Savard et résolu à l'unanimité des membres du conseil que Mme Nancy Brisson, conseillère, assumera en l'absence de M. le Maire la suppléance de celui-ci lors des réunions à la MRC de Lac-Saint-Jean-Est.

Il est également résolu à l'unanimité qu'en l'absence du maire et de Mme Brisson, M. Gilles Cayouette, conseiller, assumera la suppléance de la mairie aux réunions de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est.

### **PERIODE DE QUESTIONS**

Question 1. Quelle est la contribution attendue de la municipalité dans le projet de M. Serge Lindsay?

Réponse. Habituellement, le promoteur effectue des travaux pour rendre le chemin conforme aux normes avant que celui-ci ne soit cédé à la municipalité pour qu'elle prenne en charge l'entretien de ce chemin. La municipalité amène également le service d'aqueduc dans le nouveau secteur de villégiature. Lorsqu'il y a un service municipal sur le site de villégiature, la société Hydro Québec n'hésite pas à amener la ligne électrique. Les dimensions exigées des emplacements est moindre lorsqu'il y a un service municipal.

### **Résolution # 13      Levée de l'assemblée**

Il est proposé par Mme Huguette Savard, appuyé par M. Mario Desbiens et résolu à l'unanimité de lever la présente assemblée.

L'assemblée est levée à 20H27.

---

M. Georges Bouchard, maire

---

Jean Claude Duchesne, dg.